

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE DOMANCY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 AOÛT 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 16
Date de convocation	: 19 août 2022
Date d'affichage de la convocation	: 19 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de d'août à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Natacha JACQUEMET, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames et Messieurs Marie-Paule MOULIN, Christine BIBOLLET, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Pascale DESCHODT et Steve CHALLAMEL.

ABSENT : Monsieur Florent MARQUET

POUVOIRS :

- Madame Marie-Paule MOULIN a donné pouvoir à Madame Fabienne PEDERIVA
- Madame Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Madame Ivane BUISSON
- Monsieur Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur Philippe PERNAT
- Monsieur Steve CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Christian CHALLAMEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Fabienne PEDERIVA et Madame Caroline SEIGNEUR ont été désignées comme secrétaires de séance.

Délibération n° : DEL 2022 059

OBJET : TECHNIQUE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC – RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – CHEMIN DES RASSES

Rapporteur : Le Maire

Référence : Vu la délibération DEL 2021 87 du 23 novembre 2021 approuvant l'avant-projet technique des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable (Chemin des Rasses et de Crusaz).

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché public concernant les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable (Chemin des Rasses).

Une consultation a été lancée le 30 juin 2022 avec réponse au 22 juillet 2022.

Ce marché comporte 2 lots :

- Lot 1 : Génie Civil
- Lot 2 : Revêtement



Considérant la consultation en date du 30 juin 2022
Considérant les deux offres reçues pour le lot 1,
Considérant l'offre reçue pour le lot 2,
Considérant la commission technique et le bureau du 03 août 2022 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,
Considérant la note obtenue par l'entreprise Mariaz Frère pour le lot 1,
Considérant la note obtenue par l'entreprise Colas pour le lot 2,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et les discussions ouvertes sur le sujet,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- Désigne pour le lot 1 : l'entreprise Mariaz Frère en tant que titulaire du marché pour un montant de 89 972,50 € HT,
- Désigne pour le lot 2 : l'entreprise Colas en tant que titulaire du marché pour un montant de 35 654 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le 11/09/22
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le 11/09/22

Le Maire,
Serge REVENAZ



Les Secrétaires
Fabienne PEDERIVA
Caroline SEIGNEUR

Mise en ligne le 02/09/2022